



Objet : CONSEIL COMMUNAUTAIRE – EURRE (salle Drôme – Ecosite)

Date : 29 MAI 2018

41 PRÉSENTS :

MMES BESSON C., MARTIN B., PARET M., BOUVIER M., BOYRON C., FAVE I., LIARDET C., PIERI A., DILLE Y., FAURIEL H., MICHEL MP., PASQUET N.

MM. CHAGNON JM., CARRERES B., MAGNON B., JAY M., DELALLE B., LOTHE J., ESTEOUILLE R., SERRET J., BALZ R., ARNAUD R., VAUCOULOUX M., HILAIRE JL., BERNARD O., FAYARD F., COMBOROURE P., DELPONT E., DERE L., VENEL G., AURIAS C., FAYOLLET J., MACAK JP., PEYRET JM., TRICHARD C., BOUVIER JM., POURRET G., DRUGUET R., GILES M., PERVIER Y., KRIER S.

8 ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES CASTON J., CHALEAT R., DESAILLOUD V.

MM MOREL L., GAUDET JM., PLANET F., RIBES C., LESPETS P.

4 ABSENTS EXCUSES :

MME MATHIEU C.

MM CROZIER G., BONNET C., MALSERT J.

1 AUTRE PRESENT :

MME FOLLET A.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I / POLE ENVIRONNEMENT

1. Energies : présentations actions photovoltaïques

II / ACTION SOCIALE – SANTE – JEUNESSE

2. CIAS : présentation des activités

III / POLE RESSOURCES TECHNIQUES

3. Compostage : point sur les actions en cours
4. Gestion des déchets : présentation rapport d'activités
5. Broyat de déchets verts : approbation convention avec Valomysy pour la reprise au CVO d'Etoile

IV / HABITAT / URBANISME

6. Prescription du PLU
7. Mirmande : modalités d'écriture du PLU
8. Ambonil : débat sur le PADD
9. Saoû : modification du PLU

V / POLE RESSOURCES

10. Gestion des déchets : création d'un poste d'adjoint Technique à temps plein (gardien déchetteries)
11. Services techniques : création d'un poste d'adjoint Technique à temps plein (patrimoine – bâtiments)
12. Comité Technique : fixation du nombre de représentants du personnel

Le compte-rendu du conseil du 24/4/18 n'appelant pas d'observations est approuvé.

Monsieur Jean Serret propose d'inverser l'ordre de passage des points 3 et 4, pour une meilleure cohérence et compréhension.



I – ENVIRONNEMENT

Point 1 Energies : présentations actions photovoltaïques

Monsieur Jean Serret passe la parole à Messieurs Jean Marc Bouvier et Julien Mercier pour présenter ce sujet.

Monsieur Jean Marc Bouvier rappelle que ce travail est effectué par Monsieur Julien Mercier qui a pris la suite de Madame Marianne Breton. Il présentera l'état des lieux et le potentiel en Production d'Energie Renouvelable sur le territoire de la CCVD.

La réalisation des objectifs Biovallée 2040 est en bonne voie.

L'intérêt est aussi la relocalisation de la richesse sur le territoire pour un bénéfice total sur le plan économique.

Une vidéo réalisée par le drone du service SIG est déroulée pour illustrer l'inventaire que va présenter Monsieur Julien Mercier, à l'aide d'un powerpoint.

Les ambitions : être acteur de la transition énergétique, grâce à :

- Une politique ambitieuse : démarche TEPOS, lauréat TEPCV, Biovallée énergie
- Une démarche volontaire : économie d'énergie, production d'énergie renouvelable

Les réalisations :

- 2 installations en production > 30 kWc
 - o Pépinière : 21 kWc ; 170 000 € HT ; subvention
 - o Salle Drôme : 9 kWc ; 23 065 € HT ; subvention bâtiment : 300 000 €
- 10 installations en production > 90kWc : 257 717 € HT ; subvention Région : 66 081 €
 - o 10 bâtiments publiques sur 6 communes
 - o Financement par la SEML V2D
 - o Réalisation des travaux par 2 entreprises locales
- 3 installations en cours (rénovation / autoconsommation / locale) > 84kWc : 150 000 € HT ; subvention Région : 38 460 €
 - o Transe Express : 36 kWc en vente, 8,5 kWc auto consommation ; 61 000 € HT ; une subvention régionale
 - o Gare des Ramières : 9 kWc en vente, 9,5 kWc auto consommation ; 35 000 € HT ; une subvention régionale
 - o Dépôt déchetterie Eurre : 21 kWc en vente, 25 kWc couverture ; 30 000 € HT (panneaux photovoltaïques)

Les projets :

- 1 installation à venir : Parking du siège CCVD : 250 kWc ; 220 000 € HT + 150 000 € HT, soit 370 000 € HT
 - o Tranche 1 : Automne 2018 - 100 kWc Vente - 50 kWc Autoconsommation
 - o Tranche 2 : Printemps 2020 - 100 kWc Autoconsommation collective

Le marché n'est pas attribué encore.

- Démarche d'autoconsommation collective
 - o C'est devenir producteur d'électricité et consommer une énergie locale, développer une économie du partage
 - o Deux conditions : se regrouper au sein d'une personne morale ; Etre proches géographiquement

Transversalité

- Avec le Service Urbanisme
 - o Recensement des installations de production
 - o Connaître le potentiel déjà exploité sur le territoire

Si les communes disposent d'informations pour les installations réalisées avant 2015 (DP ou PC), elles peuvent contacter Monsieur Julien Mercier.

- Avec le service Economie et la SEM
 - o Accompagnement des projets structurants
 - o Collaborer avec les équipes dans la rédaction du volet energie des chartes des zones d'activités



- o Encadrer et Accompagner les entreprises du territoire pour intégrer les énergies renouvelables dans leurs projets de développements.
- Avec le Service SIG (le travail a été initié par des stagiaires en 2014)
 - o Développement du potentiel Solaire
 - o Cartographie
 - Des bâtiments et parcelles présentant un potentiel photovoltaïque (Reprise du cadastre Solaire sur Intra@gé)
 - Des réseaux de distributions électriques
 - o Prévoir et Accompagner le développement de nouveaux projets photovoltaïques

Enedis doit avoir un réseau capable d'absorber la production et doit donc renforcer ses réseaux si nécessaire. L'emplacement pour la production doit donc en tenir compte.

Les résultats sont encourageants :

- Projets CCVD-SEM : 400kWc
- Projets Privés : Min 1,2 MW
- Projets Structurants : 7MW
- 8,5 MW installés sur le territoire CCVD
- Objectif 2040
 - o Répondre aux besoins énergétiques de la Biovallée estimés à 38 GWh/an
 - o Soit l'équivalent de l'énergie produite par une centrale photovoltaïque de 30 MW

Ces résultats n'incluent ni les projets privés ni les projets à venir.

Monsieur Jean Marc Bouvier souligne qu'effectivement le potentiel de développement est intéressant : le projet GPA avance bien, une autre entreprise sur Livron-sur-Drôme est intéressée, contact à l'initiative d'une entreprise de méthanisation sur Vaunaveys.

Les entreprises ne recherchent pas le partenariat avec la CCVD en tant que financeur mais plutôt comme un catalyseur sur ces sujets.

Monsieur Jean Serret estime que les objectifs Biovallée 2040 seront atteints plus tôt que ce qui avait été annoncé.

Monsieur Jean Marc Bouvier confirme qu'au niveau de la production électrique (hors chauffage), les objectifs se réalisent bien

Monsieur Emmanuel Delpont loue le fait que des puissances différentes soient installées sur le territoire (pas que du 9 kWc). Cela met en avant les différentes possibilités, autoconsommation incluse.

Il rappelle que la production d'énergie génère une taxe locale perçue par les communes. C'est aussi une activité créatrice d'emplois et elle remplit les objectifs régionaux air/énergies.

Il ne faut pas oublier le travail du point info énergie qui identifie également les potentiels de production.

Madame Béatrice Martin souligne le soutien apporté par la SEML, présente au capital de la centrale villageoise Gigors et Lozeron / Combovin / Plan de Baix. Elle continue à se développer.

Monsieur Jean Pierre Rochas rappelle que l'objectif (produire autant que ce que l'on consomme) n'inclut ni transports ni chauffage. La question des transports, non envisagée dans le scénario Biovallée 2040, est travaillée dans le cadre de la mobilité à la CCVD. D'autre part, cette activité (l'énergie) génère des ressources pour les entreprises, les citoyens et les collectivités. C'est une dimension non négligeable qui mérite d'être évaluée.

Monsieur Jean Marc Bouvier indique que l'équilibre est donné en moyenne entre 10 et 15 ans. On constate que la production excède largement (10 ans) grâce à la qualité des toitures. C'est donc tout bénéfique.

Monsieur Jean Serret remercie Messieurs Jean Marc Bouvier et Julien Mercier pour leur présentation.



II – ACTION SOCIALE – SANTE - JEUNESSE

Point 2 CIAS : présentation des activités

Monsieur Jean Serret passe la parole à Madame Emilie Billard et Monsieur Robert Arnaud.

Monsieur Robert Arnaud fait un point rapide sur l'origine et les objectifs du CIAS.

- Début du soutien en 2009 suite au constat que les CCAS existent dans la très grande majorité des communes mais ont parfois des difficultés à mener à bien leurs missions, notamment parce qu'ils n'ont pas de professionnels du secteur social
- Quelques 1ères actions mises en place
 - o Réunions des CCAS par bassin de vie
 - o Formations annuelles
 - o Programme de rencontres avec les partenaires sociaux
 - o Soutien à des actions communes (spectacle, distribution des kits économie d'énergie...)
- Naissance du CIAS en 2013 pour rendre plus lisible l'action sociale intercommunale

4 Axes de travail retenus suite à l'ABS (analyse des besoins sociaux) en 2014 : mobilité, non recours, isolement, enfants en situation de pauvreté

Le conseil d'administration du CIAS a souhaité que les efforts soient portés dans les domaines suivants déjà travaillés par la communauté de communes.

- veiller à l'équité territoriale d'accès aux aides et aux services pour les habitants en *luttant contre le non-recours (fil rouge des actions du CIAS)*
 - o Formation des membres des CCAS
 - o Soutien des CCAS par l'embauche d'un travailleur social intercommunal

afin que chaque habitant, quelle que soit la taille de sa commune d'habitation, puisse avoir accès aux mêmes droits et services.

Le CIAS est conforté dans son rôle de soutien aux CCAS, l'échelon communal étant le plus pertinent pour aider les habitants.

- *renforcer la lutte contre l'isolement* des personnes âgées en encourageant et en soutenant des initiatives type vieillir au village

Madame Emilie Billard présente les autres activités du CIAS, de manière chronologique :

- *Les rencontres de CCAS par bassin de vie* : Les rencontres de CCAS par bassin existent sur 3 bassins : sur la Basse Vallée de la Drôme, la Gervanne et Sye et le Haut-Roubion. Les CCAS se réunissent environ 3 fois par an pour échanger sur leurs missions, les situations et difficultés rencontrées, monter des projets communs.
- *Les formations annuelles* : Chaque année, les CCAS lors de leurs réunions par bassin, choisissent un thème de formation qui se déroule lors du dernier trimestre.

Les thèmes abordés depuis le début du mandat (Seul le thème de la dernière formation a été choisi par le CIAS suite à la mise en place de l'appartement pour les personnes victimes de violences familiales) :

ANNEE	THEMATIQUE	PARTICIPANTS
2014	l'action sociale dans la commune	52
2015	les leviers du développement social local	28
2016	les enjeux du vieillissement	30
2017	les violences conjugales et intrafamiliales	23

- *Le soutien aux actions communes des CCAS* :
 - o chaque année, les CCAS de la Gervanne et de la Sye offrent un spectacle. Environ 50 personnes y participent.
 - o Les CCAS de la Basse Vallée de la Drôme ont proposé quant à eux en 2016 une après-midi documentaire avec la projection du film « les Optimistes » qui s'est déroulée au campus.

- Le principe est le suivant : les CCAS financent 50% de l'action et le CIAS les 50% restant.
- Le soutien à l'émergence et au démarrage des *réseaux de solidarité* : 2 projets soutenus depuis le début du mandat
 - *Gervanne/Sye* : un réseau de veille pour les personnes âgées type vieillir au village et un réseau d'échanges réciproques de savoirs : "je t'apprends la couture et toi la mécanique" (principe du SEL) juin
Une association nommée "resosol" a été créée pour porter le projet en 2017. Une étude action réalisée en 2015/16 a été financée.
 - *Livron-sur-Drôme (en cours)* : un réseau de veille auprès des personnes âgées. Un travail préalable de définition du projet a été réalisé en ce début d'année. Le souhait de la commune est d'inscrire ce réseau, si les besoins sont avérés lors du diagnostic, dans le projet de développement du futur centre social de la commune.
Le projet est porté par l'association pour les personnes âgées "les Reflets d'Argent"
Le financement de l'étude de besoins est prévu sur 2018.
- Le recrutement d'une *conseillère sociale intercommunale* au service des CCAS (juin 2015)
 - Mission principale : être la professionnelle des CCAS qui n'en sont pas pourvus
 - Missions secondaires : gestion du partenariat avec la SAMIR et du guide des services
 - Nombre de foyers accompagnés par an : 250 en 2016 ; 288 en 2017
Pour l'année 2016, près de la moitié des contacts ont eu pour objet des renseignements sur le partenariat avec la SAMIR, ce qui a permis à la conseillère de se faire d'ailleurs connaître auprès des CCAS et des habitants.
Pour l'année 2017, on a plutôt fait appel à elle pour d'autres motifs ce qui se traduit par un plus grand nombre de rencontres par mois (27 personnes reçues en moyenne par mois en 2016 contre 43 en 2017)
 - Les domaines d'intervention en 2018 (105 foyers à ce jour) :
 - Aide financière, administrative, logement/énergie, santé, orientation vers partenaires
 - l'aide administrative constitue 60% de ses interventions (dossiers pour les différents organismes de retraite, les pensions de réversion, les dossiers pour la MSA, la CPAM, les impôts, les dossiers de surendettement etc)
Les situations peuvent être très différentes : de la simple orientation vers le bon partenaire à une prise en charge plus longue. Pour les situations les plus difficiles (2 à 3 par an), l'accompagnement plus long est la plupart du temps réalisé avec un partenaire et parfois même à la demande de celui-ci.
 - Profil type de la personne accompagnée : personne seule, plutôt âgée, avec peu de relations sociales et/ou familiales
- *Le partenariat avec la SAMIR* (2015) : partenariat conclu avec la SAMIR suite à une enquête réalisée auprès des habitants et la consultation de 3 organismes de complémentaire santé
 - un projet développé avec la commission des affaires sociales de Livron
 - 170 adhérents début 2018
 - un bon outil de repérage des personnes en situation de non-recours
- *Nouvelle édition du guide des services* (2016), en collaboration avec le service aux communes
 - une demande des groupes de CCAS
 - Une version papier pour les personnes éloignées d'internet
- *La caverne de l'entraide* (2016) anciennement porté par l'Entraide Protestante :
 - 2016 : 59 foyers donateurs / 68 foyers bénéficiaires
 - 2017 : 40 foyers donateurs / 54 foyers bénéficiaires



- Pour rappel, la Caverne est un lieu dans lequel on récupère du mobilier de l'électroménager etc donnés par les habitants et qu'on redonne ensuite aux personnes en difficulté, suivis par les partenaires sociaux.
 - C'est une des missions de l'équipe des volontaires recrutée chaque année dans le service gestion des déchets.
 - Les prescriptions se font toujours par les partenaires sociaux du territoire.
 - Le CIAS gère les appels, les rendez-vous, l'organisation du planning des volontaires qui y sont tous les jeudis.
- *L'appartement d'urgence pour les personnes victimes de violences familiales (2018)*
- Projet travaillé dans le cadre du contrat de ville de la commune de Loriol
 - En partenariat avec l'épicerie sociale du CCAS de Loriol-sur-Drôme et le CIDFF (Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles)
 - Rencontres avec d'autres partenaires à associer : gendarmerie, DAH, les centres médico-sociaux etc pour bien mettre d'accord sur le fonctionnement de l'appartement et le rôle de chacun. Une fois ce partenariat établi, les communes recevront une note d'information

Monsieur Michel Giles remercie pour cette présentation et souhaite savoir comment est promu le tri auprès de la population suite au transfert au CIAS d'une subvention de 30 000 € annuelle provenant de la collecte du verre. Une délibération a été prise en ce sens avec un engagement du CIAS de réaliser des actions très précises. Si cet engagement n'est pas tenu, il faut alors redélibérer.

Monsieur Robert Arnaud rappelle que le recyclage du verre est un enjeu financier intéressant. Il est donc opportun de bien sensibiliser sur son tri. Le SYTRAD a mené un peu tardivement sa campagne à laquelle la CCVD est associée en tant que membre. La CCVD transfère ainsi une ressource interne pour des actions sociales menées par le CIAS, sans faire appel à de la fiscalité.

Il convient que la campagne de promotion du tri du verre imaginée par le service gestion des déchets a été inefficace du fait des actions préconisées peu suivies et pas menée à son terme. Mais l'engagement du CIAS est réel puisque cette campagne avait été payée par le CIAS. Il faut articuler la promotion plus générale avec le SYTRAD afin d'être performant sur le terrain.

S'est posée également à une époque la police des ordures ménagères avec des amendes sociales (si la prévention ne fonctionne pas, il faut passer au stade de la répression). le fait d'inciter ou de punir les citoyens doit avoir une retombée utile sur un service qui dispose de peu de moyens.

Monsieur Jean Serret rappelle que cette ressource liée à la collecte du verre est depuis longtemps reversée pour partie à la Ligue contre le Cancer. A cela s'est ajouté le reversement plafonné à 30 000 €/an au CIAS.

Monsieur Claude Aurias ajoute qu'il faut responsabiliser les populations et que ces campagnes de sensibilisation seront d'autant plus adaptées si elles sont appropriées par tous : les élus en tant qu'ambassadeurs, les scolaires très réceptifs, le partenariat avec le SYTRAD. Des sanctions sont possibles pour les cas d'incivisme. Il insiste pour dire que le verre non trié coûte cher et on en trouve encore beaucoup trop dans les ordures ménagères.

Trier le verre rapporte de l'argent et permet un reversement au CIAS pour des actions sociales cela donne un aspect moral à cette action.

Monsieur Jean Serret remercie Madame Emilie Billard et Monsieur Robert Arnaud pour leur présentation.



III – RESSOURCES TECHNIQUES

Point 4 Gestion des déchets : présentation rapport d'activités

Monsieur Claude Aurias rappelle que ce service est nouvellement réorganisé puisque Monsieur Jean Luc Aubenas l'a en charge en tant que Directeur du pôle Ressources techniques, en lieu et place de Madame Magalie Vieux-Melchior.

Monsieur Guillaume Bayard a remplacé Madame Marie Thizy et Madame Clotilde Martin est arrivée il y a 2 ans pour renforcer le service.

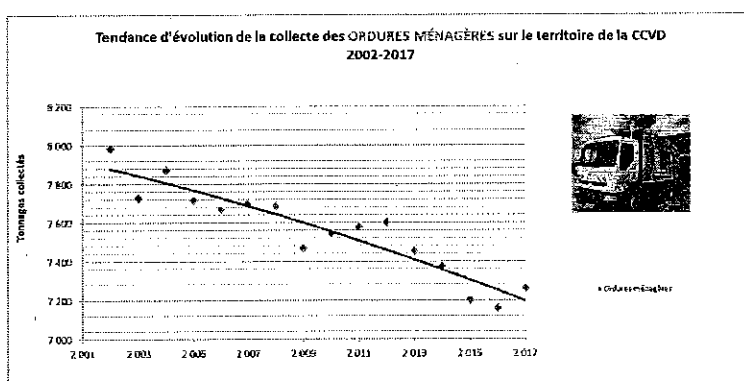
Il passe la parole à Monsieur Jean Luc Aubenas pour présenter le rapport d'activités 2017.

Monsieur Jean Luc Aubenas donne quelques chiffres généraux :

- 16 595 tonnes de déchets collectés (*hors déchets verts*)
- 286 000 Km parcourus (7 fois le Tour de la Terre)
- 154 321 litres de carburants consommés
- 34 agents dont 6 contractuels

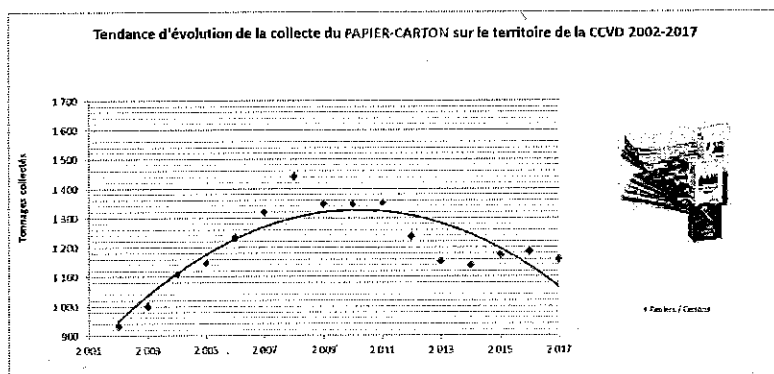
Collecte des ordures ménagères :

- 7 259 tonnes d'OM collectées soit + 1,5 % /2016
- 72 points en conteneurs semi-enterrés et environ 2 000 bacs roulants
- 884 tournées par an
- 115 305 kms parcourus

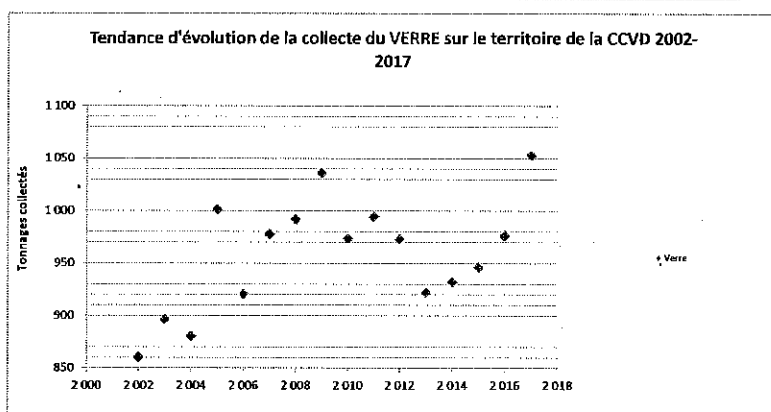
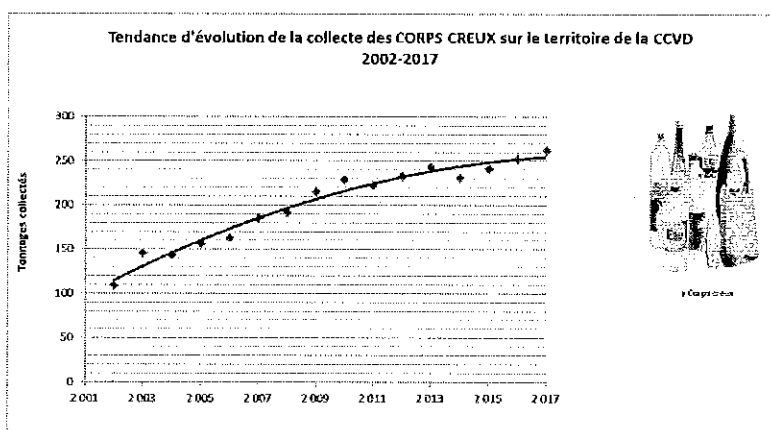


Collecte sélective :

- 2 160 tonnes d'emballages ménagers soit + 3,9%/2016
- 151 663 Km parcourus soit 416 tournées par an
- 140 points propres dont 60 en conteneurs semi-enterrés



La collecte baisse un peu. Cela peut s'expliquer par un moindre volume des journaux papier (plus de lecture électronique).



La collecte du verre a augmenté entre 2017 et 2018. La campagne de sensibilisation a donc eu un résultat.

Collecte en déchetterie

- 2614 tonnes de gravats soit +1,1%/2016 (+30T)
- 2102 tonnes d'encombrants soit -0,5%/ 2016 (- 9T)
- 1126 tonnes de bois soit -5% / 2016 (-60T)
- 486 tonnes de ferraille soit -2,6% / 2016 (-13T)
- 242 tonnes de mobilier soit +139% / 2016 (+141T)
- 314 tonnes de gros cartons soit +3% / 2016 (+9T) ; on remarque une augmentation de passages des habitants pour le tri des cartons
- 263 tonnes de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) soit -8% / 2016 (-23T)
- 6 402 heures d'ouverture annuelle + 95 heures pour la déchetterie mobile
- + de 70 000 passages d'utilisateurs

Montant annuel des dépenses et sources de financement

- Montant annuel 2016 des dépenses du service gestion des déchets : 4 678 035 €
- Le financement est assuré par la TEOM : 3 743 753 € et les recettes issues de la vente des matériaux et des éco-organismes : 577 061€
- Le reste des recettes provient de subventions et de locations.

Recettes de fonctionnement

RECETTES 2017 des Eco-organismes et Filières	
ECO-EMBALLAGES	121 151 €
SYTRAD (vente matériaux issus du tri sélectif)	182 943 €
OI MANUFACTURING (Verre)	29 178 €
CITEO (emballages et papiers)	189 708 €
ECOTLC (Textiles)	1 154 €
ECOMOBILIER (Meubles)	30 852 €
OCADE (Déchets électriques et électroniques)	17 734 €
ECODDS (Déchets dangereux)	3 985 €

Dépenses de fonctionnement

DEPENSES 2017 des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat	
Carburant	207 262 €
Petit équipement	34 660 €
Vêtements de travail	6 459 €
Traitement des déchets (Bois, encombrants, gravats, huiles, amiante...)	344 056 €
Location mobilière	8 458 €
Entretien matériel	170 273 €
Assurances	14 490 €

Nouveautés et projets 2017

- Mise aux normes des déchetteries :
 - o Garde-corps à Eurre et Loriol-sur-Drôme
 - o Compacteur à rouleau à Loriol-sur-Drôme
 - o Local déchets dangereux à Loriol
- Evolution du parc roulant :
 - o Commande d'une Benne Ordures Ménagères
 - o Achat d'un véhicule électrique : subvention TEPCV
- Projet Composteurs collectifs : Installation de 8 composteurs collectifs

L'action de sensibilisation des jeunes en service civique sera présentée au Conseil du mois de juin.

Perspectives 2018

- Mise aux normes des déchetteries :
 - o Local déchets dangereux Eurre et Beaufort
 - o Aménagement du dépôt
 - o Compacteur à rouleau à Eurre
- Evolution du parc roulant :
 - o Achat d'un deuxième camion grue de collecte des CSE ordures ménagères
- Projet Composteurs collectifs : Installation de 10 nouveaux composteurs collectifs

Le Conseil prend acte de la présentation du rapport d'activités 2017 du service gestion des déchets

Point 3 Compostage : point sur les actions en cours

A l'aide d'un powerpoint, Madame Clotilde Martin présente le point d'étape sur le compostage et la gestion des déchets verts.

Compostage individuel et collectif

- Compostage individuel :
 - o Composteurs individuels : 756 composteurs installés en 10 ans soit 6,5% des maisons individuelles
 - o Centre de Valorisation Organique du SYTRAD pour les Ordures Ménagères
- Compostage collectif :
 - o 2 composteurs collectifs préexistants : Chabrilan et Saoû
 - o 2016 : Itinérance Compost'elle avec association Compost et Territoire
 - Installation du composteur collectif de l'Ecosite à Eurre
 - o 2017 : Installation de 8 composteurs collectifs : Allèx, Beaufort sur Gervanne, Francillon sur Roubion, Grâne, Livron le Haut et CFA, Loriol, Puy St Martin.
 - Financement 55% ADEME, 25% Leader, 20% CCVD
 - 3 formations : référent de site et guide-composteurs-pailleurs : 36 participants
 - Convention tri partite : CCVD, mairie, collectif de citoyen

- o 2018 : Installation de 10 composteurs collectifs : Alex St Joseph, MFR Divajeu ; à venir : Saoû (2ème), Livron quartier Gare
 - Convention bi partite (CCVD – structures privées)
 - Financement 80% TEPCV + 20% CCVD
 - Mise en place d'un réseau des guides composteurs pailleurs
 - 1 formation de référents de site en mars
 - Prochaines sessions de formations en septembre et octobre 2018
 - Lieux d'implantations envisagés : Divajeu village, Montoisson, Eurre, Puy St Martin (2ème), Lorioi (2ème)

L'inauguration du composteur collectif de Saoû est programmée le 31/5 à 16h30.

Gestion des déchets verts

- Interdiction du brulage des déchets verts en 2013
- Augmentation du nombre d'usagers en déchetterie
- Augmentation constante des volumes de déchets verts
- Début 2017 : déclaration des 2 plateformes de broyage des végétaux : Eurre et Livron-sur-Drôme

2017	Livron	Eurre
M3 de broyat	8000 m3	5675 m3
Tonnage calculé (d=0,3)	2400 T	1700 T

- Débouchés du broyat : agriculture et CVO
 - 2017 :
 - o Consolidation du partenariat avec les agriculteurs du territoire en transversalité avec le service agricole de la CCVD
 - o Livraison de broyat pour un co compostage à la ferme ou une utilisation en paillage
 - o Mise en place d'un suivi analytique de la composition du broyat : référence NFU 44-051 (amendement organique)
 - o Formation des agriculteurs à l'utilisation du broyat : 2 sessions de formations en collaboration avec la chambre d'agriculture
 - o Septembre à décembre 2017 : 111 bennes de 30 m3 livrées à une dizaine d'agriculteurs
 - 2018 :
 - o Consolidation du partenariat avec le CVO d'Etoile sur Rhône – Convention avec Valomsy (Veolia) - *(point suivant à délibérer)*
- Objectifs pour 2018 - 2019 :
 - o Diminuer le volume de déchets verts apportés en déchetterie
 - o Solutions étudiées :
 - Achat d'un broyeur à chargement manuel et campagne de broyage auprès des particuliers
 - Achat d'un plus gros matériel type broyeur agricole mis à disposition sur une aire communale
 - Achat de broyeurs à chargement manuel et prêt aux particuliers
 - Subvention donnée au particulier sur la base d'une facture et sous conditions de garder le broyat
 - o Contribuer à l'émergence de la plateforme de compostage en partenariat avec les agriculteurs
 - Projet « Compost et moi »
 - Recherche d'un terrain
 - Contraintes : à plus de 200m d'une habitation et 35m d'un cours d'eau

Monsieur Claude Aurias remercie les services pour le travail important effectué : réflexion sur une meilleure organisation, atteinte des objectifs fixés.

Il informe qu'il est constaté une progression très sensible de la production de déchets verts. Leur évacuation n'est pas une question simple : nouvelles normes à respecter, broyage sur place ou pas, reprise par les citoyens.

L'idée de faire amener ces déchets sur des points précis de regroupement a été abandonnée car il n'est pas possible de contrôler les apports.



Il pourrait être mis par contre à disposition dans les communes un broyeur itinérant avec un agent (sur le même modèle que la déchetterie itinérante de Puy St Martin qui marche bien), selon un planning et des lieux définis.

Il indique que Monsieur Guillaume Bayard travaille actuellement à l'accélération de la pose de 60 conteneurs semi-enterrés. Cela facilite la collecte et le tri sélectif est mieux fait et plus important en volume. C'est un des objectifs principaux du service.

Il informe également que le projet de déchetterie de Livron-sur-Drôme est en cours de réflexion avec plusieurs process d'exploitation envisagés.

Il sollicite également les élus afin de participer à ce travail de réflexion. Cela reste des propositions. Il fait appel à des élus volontaires pour faire les bons choix :

- Diminution des apports en déchetterie des déchets verts s'ils sont traités autrement (éviter l'engorgement des déchetteries)
- Augmentation du tri sélectif pour diminuer l'apport en ordures ménagères
- L'organisation de la déchetterie de Livron-sur-Drôme

Monsieur Jean Luc Aubenas souhaite aussi associer les élus à la réflexion ; d'autres scénarii peuvent émerger, autres que ceux proposés.

Madame Clotilde Martin rappelle que 94 agriculteurs sont regroupés pour faire émerger une plateforme de compostage. Elle travaille actuellement à la recherche d'un terrain (qui doit respecter des contraintes de proximité) avec la Chambre d'Agriculture.

Monsieur Serge Krier rappelle la convention entre les agriculteurs et la CCVD pour leur permettre de mélanger leurs fumiers avec les végétaux et ainsi produire un compost normé sur le plan organique notamment. Il est important d'apporter ces matières sur les terres agricoles afin d'éviter leur déminéralisation.

Monsieur Jean Serret souligne que cette action permet de transformer un déchet en un intrant utile.

Monsieur Jean Michel Chagnon redit qu'Alex est confrontée aux incivismes : déchets déposés à côté des conteneurs, régulièrement. La commune est sur un axe passant. Des populations autres qu'alexoises en profitent pour déposer leurs ordures. Comment y parer ?

Monsieur Claude Aurias répond que, malheureusement, beaucoup d'autres communes sont dans la même situation. Les citoyens se déplacent mais ne vont pas au bout de leur geste de tri (négligence). Toutefois, il remarque une petite amélioration.

Monsieur Jean Serret répond qu'Eurre étant également sur le passage des usagers, il a déplacé les conteneurs de 100 m ce qui a limité les apports extérieurs.

Monsieur Laurent Déré suggère qu'une information soit ajoutée dans le rapport d'activités sur le traitement, les éléments comportementaux pour apprécier, par exemple, le rapport entre l'augmentation de population et le volume d'ordures ménagères. Cela permettrait de pointer les mauvais comportements mais aussi les pratiques vertueuses. C'est un enjeu économique important qui engendre une économie d'impôt.

Il pourrait également être présentée une comparaison entre le budget de l'année et celui de l'année N-1.

Monsieur Jean Marc Bouvier demande quelle part l'e-commerce pèse dans l'évolution des volumes de déchets.

Monsieur Jean Serret constate tout de même une baisse sensible du volume des ordures ménagères en 20 ans, avec la mise en place du réseau des déchetteries.

Monsieur Laurent Déré rappelle que le tri sélectif n'existait alors pas, tout allait au même endroit.

Monsieur Michel Giles demande à nouveau que des totems d'information/sensibilisation soient réinstallés sur les points d'apport volontaire.

Madame Clotilde Martin explique que ces totems ont été retirés car les consignes de tri ont évolué. Une information régulière et actuelle pourrait être placée sur des panneaux.

Monsieur Claude Aurias informe que le SYTRAD met en place de nouvelles chaînes de tri, plus performantes. Cela devrait permettre un geste de tri plus simple pour les citoyens. Il suggère d'attendre de diffuser la bonne information.

Monsieur Guillaume Venel ajoute qu'effectivement, la communication sur les totems était peu efficace, ces équipements étaient onéreux et vandalisables. Il fait remarquer que des consignes sont indiquées sur les couvercles des conteneurs semi-enterrés. C'est bien visible, modulable et modifiable facilement et cela évite la pose de mobilier urbain.

Monsieur Laurent Déré suggère que la communication soit aussi axée sur le fait que trier permet une économie d'impôts. C'est un bon levier.

Monsieur Jean Serret remercie Madame Clotilde Martin, Messieurs Jean Luc Aubenas et Guillaume Bayard pour leur présentation.

Point 5 Broyat de déchets verts : approbation convention avec Valomsy pour la reprise au CVO d'Etoile

Monsieur Claude Aurias rappelle que, depuis 2016, le service gestion des déchets doit gérer environ 4 000 tonnes de végétaux, cette quantité étant en constante augmentation.

L'interdiction de brûlage des végétaux depuis 2013, les modifications des pratiques de jardinage et l'interdiction progressive de l'utilisation de produits phytosanitaires expliquent ce phénomène.

Dans le même temps, la CCVD a dû faire face à :

- d'une part, la diminution de quantité de broyat de végétaux repris par le Sytrad au CVO d'Etoile sur Rhône
- et d'autre part, de nouvelles contraintes réglementaires concernant les aires de broyage. En effet, sur les aires d'Eurre et de Livron sur Drôme, le stockage de végétaux est maintenant limité à 1000 m3 instantané par site et le broyage à 10 T/j.

Un nouvel exutoire a été trouvé en partenariat avec le service agricole de la CCVD et les exploitants agricoles du territoire de la CCVD, en complément des apports faits au CVO. Celui-ci consiste en l'apport en bout de champs de broyat de déchets verts.

En mars 2018, suite au renouvellement du marché d'exploitation du site d'Etoile sur Rhône, un nouveau prestataire, VALOMSY, a été désigné.

Ce nouvel exploitant souhaiterait que la CCVD continue de lui fournir du broyat de végétaux pour son compostage de déchets organiques, à raison de 1000 à 1500 tonnes par an.

Le coût du broyage des déchets végétaux pour la CCVD est de 9.67€ la tonne. Les services proposent de reporter ce coût auprès de VALOMSY.

Il est ainsi proposé :

- De poursuivre ce dispositif d'évacuation des déchets verts (débouché important de volume en plus de la reprise par les agriculteurs)
- De signer une convention entre la CCVD et l'exploitant du CVO pour la mise à disposition de broyat de végétaux à prix coûtant, c'est-à-dire 9.67€/tonne soit une recette annuelle prévisionnelle comprise entre 9 670 € et 14 505 €

Monsieur le Vice-Président dit que, suite à l'interdiction de brûlage, ces déchets verts ne vont aller qu'en augmentant.

C'est l'opportunité d'un broyage qui rapporte une recette à la CCVD et qui peut être évacué à proximité.



Le Conseil :

- *Autorise le Président à signer la convention avec la société VALOMSY,*
- *Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

IV- HABITAT - URBANISME

Point 6 Prescription du PLU

Monsieur Jacques Fayollet informe que ce dossier est retiré.
En effet, des réunions ont eu lieu courant mai à ce sujet – il remercie les élus pour leur présence – et une conférence des maires se tiendra le 6/6 à ce sujet.
Les conclusions de cette réunion seront incluses dans le projet de délibération qui sera présenté en juin.

Point 7 Mirmande : modalités d'écriture du PLU

Monsieur Jacques Fayollet rappelle le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 qui modifie et allège le contenu des PLU pour mieux l'adapter aux besoins opérationnels.
Pour la commune de MIRMANDE deux possibilités existent donc pour la rédaction du nouveau règlement du PLU : soit conserver l'ancienne rédaction par article (les 16 articles), soit adopter la nouvelle rédaction proposée par le Code (les 3 thématiques).

Considérant que l'adoption de cette nouvelle rédaction permettra de simplifier, clarifier et faciliter l'écriture du règlement, mais aussi offrir plus de souplesse pour une meilleure adaptation des règles au territoire

Considérant que les objectifs principaux de cette modernisation du contenu des PLU sont les suivants :

- prendre en compte les enjeux de l'urbanisme actuel (renouvellement urbain, mixité sociale et fonctionnelle, préservation de l'environnement, nature en ville...),
- offrir plus de souplesse et de possibilités aux collectivités pour s'adapter aux enjeux locaux,
- favoriser un urbanisme de projet en simplifiant et facilitant l'élaboration du règlement,
- clarifier et sécuriser l'utilisation d'outils innovants au service d'opérations d'aménagement complexes.

Le Conseil :

- *décide que sera applicable au Plan Local d'Urbanisme de la commune de MIRMANDE en cours d'élaboration, l'ensemble des articles R151-1 à R151-55 du Code de l'Urbanisme dans leur rédaction en vigueur au 1^{er} janvier 2016*
- *autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération*

Point 8 Ambonil : débat sur le PADD

Monsieur Jean Serret passe la parole à Monsieur Bernard Carrerès, Maire, pour présenter ce sujet.

Politique d'aménagement, d'équipements et d'urbanisme

- *Mettre en valeur le centre du village et son patrimoine bâti*
Programme de réaménagement des espaces publics du village
- *Privilégier une continuité dans l'urbanisation du village*



La commune étant d'une superficie très réduite, l'extension urbaine doit être raisonnée en continuité avec le noyau du centre ancien, en tenant compte de l'environnement naturel

L'urbanisation se réalisera par le biais de plusieurs petites opérations d'aménagement permettant d'obtenir, grâce à des orientations d'aménagement, une densification maîtrisée sur certains secteurs,

- *Maintenir la coupure verte entre le village et les carrières*

Le projet communal s'attache notamment à:

- Définir l'extension des carrières vers le nord et nord-est, jusqu'en limite de la commune de Montoisson
- Maintenir la coupure verte entre le village et les carrières, autrement dit, entre le secteur résidentiel et le secteur d'extraction de sables.

Politique de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation des continuités écologiques et des paysages

- *Préserver les ZNIEFF des carrières*

La ZNIEFF de type 1 « Carrières de sable d'Ambonil » correspond à un site particulièrement sensible à toute modification ou perturbation du fonctionnement écologique du milieu

Afin d'affirmer cette particularité écologique et cette richesse patrimoniale de la commune d'Ambonil, il convient d'inscrire la préservation de cette zone dans le projet communal

Le PLU mettra à jour les nouvelles servitudes liées aux équipements sanitaires et notamment la protection de la ressource en eau

Politique de l'habitat

- *Objectif premier de la municipalité : orienter le développement de l'habitat vers une densification du tissu urbain existant raccordé à l'assainissement collectif.*

Concernant le quartier de la route d'Alex en entrée Sud et disposant d'un assainissement non collectif, son raccordement n'est pas possible en l'état actuel. Au regard de la taille des parcelles, deux nouvelles constructions sont envisageables

La programmation dans le temps et l'ouverture progressive du potentiel foncier offert dans le cœur du village permettront de satisfaire à long terme les objectifs démographiques fixés par la commune

Politique de déplacement et de transport

- La municipalité souhaite développer le covoiturage
- Améliorer la traversée du village (sécurisation)

Politique de développement de l'économie

- Les élus souhaitent inscrire dans le projet communal leur volonté d'encourager la venue de commerces, permanents et itinérants
- Favoriser l'ouverture de gîtes et auberges-restaurants

Politique de développement des énergies renouvelables

- Le projet communal souhaite réglementer l'implantation d'éoliennes individuelles sur le territoire communal, afin de limiter leur impact sur le cadre de vie des habitants et de favoriser leur intégration paysagère :
 - Tout en prenant compte l'activité existante
 - Tout en permettant le développement de la production d'énergie éolienne répondant à la volonté de certains habitants d'Ambonil soucieux d'œuvrer pour une économie d'énergie par la mobilisation d'énergies renouvelables.
- Le projet communal souhaite réglementer l'implantation de panneaux photovoltaïques, de types parc ou champ sur le territoire communal, tout en permettant le développement de la production d'énergie solaire photovoltaïque, répondant à la volonté de certains habitants d'Ambonil soucieux d'œuvrer pour une économie d'énergie par la mobilisation d'énergies renouvelables.

Un projet démographique communal

- Sur la base du dernier recensement de 2014, 127 habitants, le taux de croissance annuelle, correspondant aux prescriptions du PLH, est de 1,61% par an



	2014	2020	2025	2027
Période courte (1999-2014): 1.61 %	127	140	151	156
	-	13	11	5

- En cohérence avec les documents intercommunaux (PLH Val de Drôme) et départementaux (Habitat durable en Drôme), le projet de développement urbain correspond pleinement au maintien du caractère rural de la commune.
- Les prévisions démographiques et sociales indiquent d'ici 12 ans la réalisation d'une douzaine de nouveaux logements soit une trentaine d'habitants supplémentaires. La densification des zones urbaines existantes est également envisagée grâce aux divisions parcellaires.
- La population d'Ambonil devrait atteindre une population de 156 habitants à l'horizon 2027 soit un gain d'une trentaine d'habitants supplémentaires.

Limiter la consommation des espaces et favoriser la densification du tissu existant

- Modérer la consommation des espaces
 - Réaliser un nouveau quartier d'habitat d'une densité moyenne sensiblement supérieure à la dernière décennie
 - Limiter l'étalement urbain
 - Mettre en place une stratégie différenciée de densification de l'espace urbain en fonction de la desserte des réseaux
- La municipalité souhaite se fixer comme objectif d'atteindre dans les secteurs d'habitat une densité de 12 logements par hectare comme le préconise le PLH en qualifiant Ambonil de commune rurale
- La zone U sera redéfinie et trois secteurs créés :
 - Le secteur Ua qui constituera un ensemble cohérent sur le plan architectural correspondant aux centres anciens de la commune
 - Le secteur Ub qui englobera les parcelles urbanisées de l'habitat dispersé
 - Le secteur Uba qui englobera les parcelles urbanisées de l'habitat dispersé en assainissement non collectif
- La périphérie de l'enveloppe urbaine sera désigné comme à urbaniser avec 2 secteurs d'extension à proximité :
 - 1 AU à court terme
 - 2 AU à long terme
- Afin d'accueillir les nouveaux habitants, le réseau d'assainissement collectif a été mis à niveau. En effet, la capacité nominale de la station d'épuration peut supporter 120 Eq. Hab connectés.
- Le projet communal se base sur les principes retenus pour l'élaboration du schéma directeur d'assainissement.
Compte tenu de la faiblesse des installations actuelles, le développement de nouveaux quartiers ne peut être développé à court terme. Le développement de l'urbanisation se fera, conformément au schéma directeur d'assainissement, dans les parties actuellement desservies en assainissement collectif et dans les zones d'assainissement autonome existantes,

Monsieur Bernard Carrerès ajoute que le PLU d'Ambonil a été lancé en 2005. La commune a refusé catégoriquement de suivre la demande de la DDT pour des parcelles de 400 m² pour les lotissements. Grâce au PLH de la CCVD qui a classé Ambonil en commune rurale, la mairie a obtenu gain de cause.

De plus, la remise aux normes de la station d'épuration (120 équivalents habitants) a contribué encore à ce retard. Le PLU est maintenant relancé avec de nouvelles contraintes qu'il faut intégrer.

Monsieur Jean Serret remercie Monsieur le Maire pour sa présentation et soumet le projet de délibération au vote. Il en rappelle les termes.

Conformément à l'article L 151-5 du Code de l'urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) définit :

1. Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2. Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le PADD n'est pas soumis à un vote, mais à un débat conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme.

Les orientations et objectifs du projet de PADD de sa commune sont les suivants :

- Orientation 1 : Protéger et Mettre en valeur les patrimoines naturels et culturels.
- Orientation 2 : Conforter les centralités au cœur d'un territoire économiquement, socialement et écologiquement durable.
- Orientation 3 : Améliorer l'accessibilité du territoire et soutenir l'économie locale dans toutes ses composantes.

Des objectifs de modération de la consommation des espaces ont été énoncés conformément aux dispositions de l'article L153-12 du Code de l'urbanisme.

Le Conseil

- *Prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD au sein du Conseil Communautaire.*
- *note que la tenue de ce débat est formalisée par les présentes, qui seront transmises au Préfet et feront l'objet d'un affichage en mairie et à la CCVD durant un mois.*
- *autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution*

Point 9 Saoût : modification du PLU

Monsieur Jacques Fayollet informe que le cabinet qui a travaillé sur le PLU de la commune a été chargé de sa modification (notamment déclaration de projet pour la construction du centre de secours).

Un simple arrêté suffirait mais une délibération sera quand même présentée au conseil de Juin sur cette modification.

Monsieur le Vice-Président rappelle que les modifications de PLU peuvent être demandées par simple courriel adressé à la CCVD. Un marché groupé pourra alors être fait.

V – RESSOURCES

Point 10 Gestion des déchets : création d'un poste d'adjoint Technique à temps plein (gardien déchetteries)

Monsieur Robert Arnaud rappelle à l'assemblée que , conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Il rappelle que la CCVD gère 4 déchetteries ouvertes 91.5 heures au total par semaine l'hiver et 143 heures l'été, avec un effectif de 7.5 agents et 2 saisonniers pendant 7 mois.

Le tonnage annuel (hors déchets verts) est de 7 000 tonnes soit 42.50% dès 16 470 tonnes de déchets collectés annuellement par le service (hors déchets verts).

Le tonnage collecté en déchetterie représente un peu moins de l'équivalent des collectes d'ordures ménagères (7 200 tonnes). La gestion de ces infrastructures est donc un enjeu majeur pour le territoire.

La fréquentation observée (nombre de passages par an) des déchetteries est la suivante :

FRÉQUENTATION ANNUELLE DANS LES DÉCHETTERIES	2015	2016	2017	Evolution en % sur deux ans
Livron-sur-Drôme : Champagnat	25 358 passages	25 877 passages	27 369 passages	7,9%
Loriol-sur-Drôme : les Blâches	19 842 passages	19 918 passages	20 278 passages	2,2%
Eurre : Brunelle	21 360 passages	23 216 passages	22 514 passages	5,4%
TOTAL des déchetteries	66 560	68 011	70 161	5,2%

2 agents travaillent à Livron-sur-Drôme , 2 agents travaillent à Loriol-sur-Drôme et 1 seul agent travaille à Eurre.

La charge (fréquentation/par agent) est la suivante :

FRÉQUENTATION ANNUELLE PAR AGENT	2015	2016	2017	Soit + X% en deux ans
Livron : 2 agents	12 679	12 939	13 685	7,9%
Loriol : 2 agents	9 921	9 959	10 139	2,2%
Eurre : 1 agent	21 360	23 216	22 514	5,4%
Moyenne par agent	13 313	13 302	13 612	2,4%

Cet isolement du gardien de Eurre induit des risques de sécurité et un niveau de service aux usagers moindre que dans les deux autres déchetteries.

Ce constat est particulièrement avéré les jours de très forte fréquentation : printemps, automne et surtout les samedis

Plus important jour de passage	Plus important Samedi en 2016	Plus important Samedi en 2017
Livron-sur-Drôme : Champagnat	380 passages	294 passages
Loriol-sur-Drôme : les Blâches	208 passages	213 passages
Eurre : Brunelle	149 passages	160 passages

Le Vice-Président propose ainsi à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique, poste permanent à temps complet, afin de d'occuper la mission de gardien de déchetterie.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 29 Mai 2018.

Cadre d'emploi / grade	Ancien effectif	Nouvel effectif
Adjoint Technique	30	31
Adjoint technique ppal 2° cl.	8	8
Adjoint technique ppal 1° cl.	7	7
Total cadre d'emploi	45	46

Le Conseil

- adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposées.
- crée un poste d'adjoint technique territorial à temps complet
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012, « charges de personnel »
- autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Point 11 Services techniques : création d'un poste d'adjoint Technique à temps plein (patrimoine – bâtiments)

Monsieur Robert Arnaud indique qu'il convient de renforcer le service patrimoine :

// Le service assure depuis 2 ans des missions de plus en plus nombreuses dans des domaines de plus en plus variés :

1 / l'entretien espaces verts

- Taille, tonte, désherbage, nettoyage, bucheronnage
- 390 hectares à entretenir pour 6 parcs d'activités économiques ainsi que les espaces verts des bâtiments CCVD.
- La prochaine zone de la confluence de Livron de 50 ha devra être entretenue

2/ la maintenance corrective de 30 bâtiments en complément du travail du pôle moyen transversaux, ainsi que la réalisation d'aménagements intérieurs.

Avec des nouveaux bâtiments : pôle Bio, Salle Drôme, futur siège qui double de surface, ainsi que les 2 aires d'accueil des gens du voyage

3/ Logistique appui aux services : installation salle des assemblées communautaires, chargement de matériel, etc....

4/ Interventions diverses : réparation signalétique, aide pour aménagements, réparation de voirie sur parcs intercommunaux, réparation d'ouvrages,...

III/ Le service opère une montée significative en compétences qui génère des économies

L'équipe s'est dotée de nouvelles compétences grâce :

- Un chef d'équipe, assurant le pilotage, le portage et la coordination technique de chantiers spécifiques
- Un plan de formation permettant de disposer des habilitations nécessaires et des compétences particulières : nacelle, épareuse, échafaudage, soudure, etc...
- A la nomination récente de 2 agents : 1 plombier-chauffagiste, 1 électricien,
- au recrutement sur un poste contractuel d'un peintre-plaquiste-carreleur, poste qu'il convient de créer de façon pérenne.

Ce nouveau pool de compétences permet d'assurer en interne la réalisation de chantiers habituellement confiés à des prestataires extérieurs.

Cette régie interne permet à la CCVD de réaliser des économies significatives (sur la base d'un coût interne de 32€/h et de 44€/h en externe), comparativement à la prestation à des entreprises extérieures.

Le service technique réalise des travaux d'aménagements sur les bâtiments de la CCVD (micro-crèches, des travaux électriques importants sur les déchetteries, atelier, l'aménagement de bureaux au pôle Bio, le chantier de la gare des ramières, etc...)

III/ Le service fait face à une problématique médicale

Cela concerne 2 de ses agents titulaires, recrutés sur la compétence équipe rivière.

Ils présentent une pathologie lourde qui génère de nombreux arrêts maladies, sur des périodes longues (Congé Longue Durée & Congé Longue Maladie)

Ces 2 agents ne sont plus en possession du permis B.

La vision sur l'avenir est donc incertaine et impacte fortement sur le dimensionnement de l'équipe.

Le Vice-Président propose ainsi à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique, poste permanent à temps complet, afin de renforcer l'équipe technique entretien patrimoine.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 29 Mai 2018.



Cadre d'emploi / grade	Ancien effectif	Nouvel effectif
Adjoint Technique	31	32
Adjoint technique ppal 2 ^e cl.	8	8
Adjoint technique ppal 1 ^e cl.	7	7
Total cadre d'emploi	46	47

Le Conseil

- *adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposées.*
- *crée un poste d'adjoint technique territorial à temps complet*
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012, « charges de personnel »
- *autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération*

Monsieur Robert Arnaud ajoute, que pour ces 2 créations de poste, il s'agit aussi de déprécier des agents en contrat jusqu'à présent qui ont fait leurs preuves au sein de la CCVD.

Monsieur Jean Serret précise que cette équipe a été créée en 1992 et ses agents ont débuté avec des contrats aidés et pérennisés au fil du temps. Il faut aussi anticiper les départs en retraite à venir à court terme (il reste 2 agents de cette 1^{ère} équipe rivières).

Point 12 Comité Technique : fixation du nombre de représentants du personnel

Monsieur Robert Arnaud informe :

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4,8 et 26,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue plus de 10 semaines avant la date du scrutin, celle-ci s'étant révélée favorable

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 200 agents.

Le Conseil :

- *fixe, à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel et à 3 (en nombre égal) le nombre de représentants suppléants,*
- *décide, le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.*
- *décide, le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité en relevant.*
- *autorise le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération*



INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL

- Déménagement

Monsieur Jean Serret informe du déménagement de la CCVD à Eurre. Cela a été un moment historique après 19 ans passé rue Henri Barbusse. L'ancien bâtiment sera mis en vente. Une visite sera organisée.

- Association des sinistrés de la sécheresse du Val de Drôme

Monsieur le Président explique qu'il a reçu la représentante de cette association qui regroupe les propriétaires victimes de la sécheresse. 16 communes sont concernées sur les 2 communautés de communes : Val de Drôme et Crestois/Pays de Saillans. Cela représente 200 dossiers environ.

Il demande aux Maires de lui réserver bon accueil quand elle les contactera pour connaître le nombre de sinistrés à défendre.

L'arrêté de déclaration de catastrophe naturelle devrait intervenir à l'automne.

- Jamais 2 103

Monsieur Guillaume Venel : un jeune de La Roche/Grâne est parti l'an dernier en mobylette en Ecosse pour ses études avec un ami ; leur périple s'appelle "jamais 2 103" (en référence à la mobylette). Ils sont actuellement en Irlande, sur le chemin du retour. Ils ont lancé une opération d'éducation à Madagascar.

Il demande à ce que la CCVD relie cette information, qui est une bonne initiative de la part de ces jeunes.

Bonne note est prise.

La séance est levée à 21 h 30.

Fait à Crest, le 4 juin 2018

Le Président,

Jean SERRET

COMMUNALITE DE COMMUNES
DU VAL DE DRÔME EN BIOVALLEE

CS 331

26400 EURRE

Tél 04 75 25 43 82 - Mail ccvd@val-de-drome.com